

TARIFS D ENLEVEMENTS DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2019

Pour les territoires concernés par la collecte hebdomadaire du bac gris et une semaine sur deux du bac bleu :

	Communauté de Communes de la Région d'Orgelet	Communauté de Communes Porte du Jura	Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura	Communauté de Communes Bresse Haute Seille	Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura	Communauté de Communes Petite Montagne
	03 84 25 41 13 Délibération du 13/12/2018	03 84 48 96 67 Délibération du 19/12/2018	03 84 73 77 58 Délibération du 18/12/2018	03 84 44 46 80 Délibération du 13/12/2018	03 84 52 06 20 Délibération du 20/12/2017	03 84 48 04 78 Délibération du 17/12/2018
Foyer d'une ou deux personnes en résidence principale	128,50 €	128,50 €	132,36 €	128,50 €	128,50 €	128,50 €
Foyer au-delà de deux personnes en résidence principale La composition des foyers prise en compte sera celle au 1 ^{er} janvier de l'année 2019.	212,80 €	212,80 €	219,18 €	212,80 €	212,80 €	212,80 €
Résidences secondaires intégrant : Les gîtes, clé-vacances, chalets, bungalows, caravanes, Mobil-homes ou toute autre structure touristique A l'unité avec ou sans bac(s)	93,50 € (forfait)	93,50 € (forfait)	96,31 € (forfait)	93,50 € (forfait)	93,50 € (forfait)	93,50 € (forfait)
Chambres d'hôtes : 1 à 3 chambres d'hôtes : 1 forfait "Résidences Secondaires"	93,50 €	93,50 €	96,31 €	93,50 €	93,50 €	93,50 €
Chambres d'hôtes : 4 à 5 chambres d'hôtes : 2 forfaits "Résidences Secondaires" Au-delà de 5 chambres d'hôtes : facturation au bac suivant la capacité, avec la mise en place minimale d'un couple de bacs gris et bleu sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements	187,00 €	187,00 €	193,13 €	187,00 €	187,00 €	187,00 €
Associations munies au maximum d'un bac gris et d'un bac bleu						

Pour les Associations avec plus d'un jeu de bacs gris et bleu, la facturation sera établie suivant le nombre et la capacité des bacs mis à disposition sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements.	89,00 € (forfait)	89,00 € (forfait)	91,67 € (forfait)	89,00 € (forfait)	89,00 € (forfait)	89,00 € (forfait)
Etablissements: Bac 120 litres gris ou bleu	150,00 €	150,00 €	154,50 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Etablissements: Bac 240 litres gris ou bleu	239,50 €	239,50 €	246,69 €	239,50 €	239,50 €	239,50 €
Etablissements de la commune de SAINT-AMOUR utilisant les conteneurs semi-enterrés : Volume réservé équivalent à un bac de 120 litres de déchets souillés ou recyclables		150,00 €				
Etablissements de la commune de SAINT-AMOUR utilisant les conteneurs semi-enterrés : Volume réservé équivalent à un bac de 240 litres de déchets souillés ou recyclables		239,50 €				

Pour les territoires concernés par la collecte incitative (collecte du bac gris une semaine sur deux), les tarifs sont les suivants :

	Communauté de Communes de la Région d'Orgelet	Communauté de Communes Porte du Jura	Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura	Communauté de Communes Bresse Haute Seille	Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura	Communauté de Communes Petite Montagne
	03 84 25 41 13 Délibération du 13/12/2018	03 84 48 96 67 Délibération du 19/12/2018	03 84 73 77 58 Délibération du 18/12/2018	03 84 44 46 80 Délibération du 13/12/2018	03 84 52 06 20 Délibération du 20/12/2017	03 84 48 04 78 Délibération du 17/12/2018
Foyer d'une ou deux personnes en résidence principale	118,00 €	118,00 €		118,00 €		118,00 €
Foyer au-delà de deux personnes en résidence principale La composition des foyers prise en compte sera celle au 1 ^{er} janvier de l'année 2019.	199,00 €	199,00 €		199,00 €		199,00 €

Résidences secondaires intégrant : Les gîtes, clé-vacances, chalets, bungalows, caravanes, Mobil-homes ou toute autre structure touristique A l'unité avec ou sans bac(s)	82,50 € (forfait)	82,50 € (forfait)		82,50 € (forfait)		82,50 € (forfait)
Chambres d'hôtes : 1 à 3 chambres d'hôtes : 1 forfait "Résidences Secondaires"	82,50 €	82,50 €		82,50 €		82,50 €
Chambres d'hôtes : 4 à 5 chambres d'hôtes : 2 forfaits "Résidences Secondaires" Au-delà de 5 chambres d'hôtes : facturation au bac suivant la capacité, avec la mise en place minimale d'un couple de bacs gris et bleu sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements	165,00 €	165,00 €		165,00 €		165,00 €
Associations munies au maximum d'un bac gris et d'un bac bleu Pour les Associations avec plus d'un jeu de bacs gris et bleu, la facturation sera établie suivant le nombre et la capacité des bacs mis à disposition sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements.	78,50 € (forfait)	78,50 € (forfait)		78,50 € (forfait)		78,50 € (forfait)
Etablissements: Bac 120 litres gris ou bleu	137,70 €	137,70 €		137,70 €		137,70 €
Etablissements: Bac 240 litres gris ou bleu	219,00 €	219,00 €		219,00 €		219,00 €